CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'AUMOND

Procès-verbal 1er octobre 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 1er octobre 2025 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis
M. Gaétan Gagné
M. Robert Piché
Mme Ariane Guilbault
Mme Anne Lévesque

Absence motivée : M. Sébastien Lafrenière

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2025-10-A5321 **Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 00.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5322 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum
1.2 Ouverture de l'assemblée
1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. <u>Adoption du procès-verbal de la séance antérieure</u>

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2025

3. <u>Comptes payables</u>

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (septembre 2025**)**

4. <u>Administration</u>

4.1. Renouvellement – adhésion Pôle d'Excellence en Récréotourisme en Outaouais 25-26
4.2. Octroi de contrat – sel à déglacer
4.3. Octroi de contrat – sable abrasifs
4.4. Adoption des prévisions budgétaires 2026 RIAM
4.5. Maintien du compte d'emprunt PR1 ouvert à la Caisse
4.6. Commanditaire au feuillet paroissial 2026 – 200$
4.7. Appui - MRC du Granit - Demande d'appui règlement fédéral vitesse sur les lacs
4.8. Appui – MRC Vallée de la Gatineau Dénonciation – Report d'octroi d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
4.9. Appui MRC Vallée de la Gatineau - Opposition au Projet de Loi 106 nuisant au recrutement et à la rétention des médecins de famille pratiquant dans la région de l'Outaouais
4.10. Appui – Projet de biomasse de la communauté de Lac-Barrière
4.11. Appui – MRC Vallée de la Gatineau - Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Augmentation des effectifs d'agents de protection de la faune et maintien du bureau de la protection de la faune à Maniwaki
4.12. Appui Syndicat des Travailleurs et travailleuses des postes- Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes

5. <u>Incendie et sécurité publique</u>

6. <u>Voirie</u>

6.1. Autorisation de traversée – Chemin de la Traverse

7. <u>Loisirs et culture</u>

7.1. Club de ski au Mont Ste-Marie

8. <u>Hygiène du milieu et Environnement</u>

9. <u>Urbanisme, Développement et Industrie</u>

10. <u>Varia</u>

11. <u>Maire et conseillers</u>

12. <u>Correspondance</u>

13. <u>Période de questions</u>

14. <u>Levée de l'assemblée</u>

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2. Adoption des procès-verbaux

2025-10-A5323 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2025**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2025, tel que rédigé.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Comptes payables

2025-10-A5324 **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 septembre 2025 totalisent 146 287.21$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	68 454.76$
Comptes payés :	37 734.99$
Salaires :	40 097.46$

Chèque ou prélèvement annulé :

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

4. Administration

2025-10-A5325 **Renouvellement – adhésion Pôle d'Excellence en Récréotourisme en Outaouais 26**

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir le développement récréotouristique régional et de favoriser la participation de la municipalité à des initiatives de mise en valeur de l'Outaouais;

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'inscription de la municipalité au Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais, au coût de 200,00 $ plus taxes.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5326 **Octroi de contrat – sel à déglacer**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'achat de sel à déglacer pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que des fournisseurs ont été sollicités afin de présenter une offre de prix;

CONSIDÉRANT que seule l'entreprise Sel Warwick a transmis une soumission conforme, au prix de 128,94 $ la tonne;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser l'achat d'une quantité approximative de 200 tonnes de sel d'hiver auprès de l'entreprise Sel Warwick, pour un montant d'environ 25 788 $ plus taxes, et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

Proposée par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5327 **Octroi de contrat – sable abrasifs**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'achat de sable abrasif pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que des fournisseurs ont été sollicités afin de présenter une offre de prix;

CONSIDÉRANT que seule l'entreprise 9308164 Canada inc. a transmis une soumission conforme, au prix de 8,45 $ la tonne;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser l'achat d'une quantité de 4 000 tonnes de sable abrasif auprès de l'entreprise 9308164 Canada inc, pour un montant approximatif de 33 800 $ plus taxes.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5328 **RIAM – Adoption des prévisions budgétaires 2026**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2026 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;
CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est résolu que le budget 2026 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 1 135 556$

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5329 **Maintien du compte d'emprunt PR1 ouvert à la Caisse**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond a précédemment contracté un emprunt à la Caisse Desjardins de Maniwaki,

CONSIDÉRANT que cet emprunt a été remboursé en totalité moins 0.01$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire conserver la possibilité d'emprunter à nouveau pour compléter les travaux auprès de la Caisse Desjardins dans le futur, si nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que :

1. La Municipalité décide de **laisser ouvert le compte d'emprunt** à la Caisse Desjardins de Maniwaki

2. Cette décision permet à la Municipalité de disposer d'une ligne de crédit ou d'un accès rapide à un financement futur selon les besoins, sans avoir à réouvrir un nouveau compte;

3. Une copie de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins concernée afin de formaliser la demande.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5330 **Paroisse L'Assomption de Marie – Demande de commandite pour le feuillet paroissial**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire afficher une publicité dans le feuillet paroissial ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser une dépense de 200 $ pour le feuillet paroissial 2026.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5331 **Appui - MRC du Granit - Demande d'appui règlement fédéral vitesse sur les lacs**

ONSIDÉRANT les résolutions numéro 2025-05-119 de la Municipalité de Lac-aux-Sables et 2025-123 de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120);

CONSIDÉRANT que l'interdiction d'utiliser, à une vitesse supérieure à 10 km/h, un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive n'est pas applicable sur tous les lacs au Québec;

CONSIDÉRANT qu'il existe plusieurs types d'usagers, incluant plaisanciers et baigneurs, sur les lacs du territoire;

CONSIDÉRANT que cette interdiction permettrait d'accroître la sécurité des usagers à proximité des rives et de protéger les berges des lacs du territoire de la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité d'Aumond

1. **Appuie** les résolutions numéro 2025-05-119 de la Municipalité de Lac-aux-Sables et 2025-123 de la MRC du Granit;

2. **Demande** au gouvernement fédéral de modifier le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser, à une vitesse supérieure à 10 km/h, un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive soit applicable sur tous les lacs du Québec;

3. **Invite** les MRC du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à adopter une résolution similaire afin d'appuyer cette démarche.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5332 **Appui – MRC Vallée de la Gatineau Dénonciation – Report d'octroi d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)**

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, pour l'agrandissement de son siège social;

CONSIDÉRANT que ce projet a été jugé prioritaire et a fait l'objet d'une lettre de présélection officielle par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 3 mai 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC s'est conformée à toutes les exigences du programme PRACIM, incluant l'élaboration de plans et devis professionnels, la production de documents techniques et réglementaires, ainsi que l'adoption d'un règlement d'emprunt servant à financer les services professionnels;

CONSIDÉRANT que près de 200 000 $ en frais directs ont été engagés par la MRC pour la réalisation d'études ainsi que la préparation de plans et devis, sans compter les frais indirects importants et les nombreuses heures de travail des ressources internes;

CONSIDÉRANT que l'annonce du report du projet a engendré une instabilité organisationnelle et pourrait compromettre la réalisation du projet, tout en imposant aux contribuables de supporter des coûts sans résultat concret;

CONSIDÉRANT que cette situation affecte de nombreuses municipalités et MRC au Québec et nuit à leur capacité de se doter d'infrastructures adéquates pour offrir des services de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité d'**Aumond**:

1. **Appuie** la résolution adoptée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau concernant le report du financement du projet d'agrandissement de son siège social;
2. **Dénonce** le report du financement du projet dans le cadre du programme PRACIM ainsi que de tout autre projet reporté dans les mêmes circonstances;
3. **Demande** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de rétablir la réalisation du projet pour l'année financière 2025-2026;
4. **Demande** une bonification du montant de la subvention si le projet est réalisé ultérieurement afin de refléter les hausses de coûts engendrées par ce report;
5. **Transmet** copie de la présente résolution à l'ensemble des MRC du Québec pour appui, aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à la ministre des Affaires municipales, madame Guilbault, ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5333 **Appui MRC Vallée de la Gatineau - Opposition au Projet de Loi 106 nuisant au recrutement et à la rétention des médecins de famille pratiquant dans la région de l'Outaouais**

CONSIDÉRANT le dépôt du Projet de loi 106 (PL 106) visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux;

CONSIDÉRANT l'importance du travail des médecins de famille dans la Vallée-de-la-Gatineau et leur contribution essentielle à la santé de la population;

CONSIDÉRANT la pénurie actuelle et persistante de médecins de famille dans la région, et les difficultés de recrutement et de rétention, particulièrement dans les régions périphériques;

CONSIDÉRANT que l'application uniforme de cibles de performance ne tient pas compte des réalités propres aux régions comme l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que le Projet de loi 106 pourrait nuire à la rétention et au recrutement des médecins, affectant ainsi l'accès aux soins de première ligne;

CONSIDÉRANT que des solutions négociées et incitatives adaptées aux réalités régionales seraient plus efficaces que des mesures coercitives;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité d'Aumond:

1. Exprime son opposition au Projet de loi n° 106, considérant qu'il risque de nuire à la rétention et au recrutement des médecins de famille, particulièrement dans les régions périphériques comme l'Outaouais;
2. Demande au gouvernement du Québec de retirer le Projet de loi 106 et d'adopter une approche privilégiant la négociation et, au besoin, l'arbitrage, afin de soutenir la stabilité et l'attraction des médecins de famille;
3. Réitère l'importance d'assurer un accès équitable et de qualité aux soins de santé de première ligne pour l'ensemble de la population, dans le respect des particularités géographiques et démographiques de la région;
4. Transmet copie de la présente résolution au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, à M. Robert Bussières, aux municipalités locales ainsi qu'à toutes les MRC du Québec afin de solliciter leur appui.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5334 **Appui – Projet de biomasse de la communauté de Lac-Barrière**

CONSIDÉRANT la volonté de la communauté de Lac-Barrière de se prévaloir d'une centrale de biomasse de 2,2 MW afin d'assurer à la communauté une autosuffisance énergétique;

CONSIDÉRANT que des délais de 5 ans à compter de 2025 sont nécessaires afin de mettre sur pied le projet de biomasse, faute de

quoi la communauté pourrait se retrouver en situation de précarité énergétique;

CONSIDÉRANT la disponibilité actuelle de la matière première nécessaire à la production de l'énergie requise;

CONSIDÉRANT les bienfaits environnementaux de l'utilisation de la biomasse comme source d'énergie, notamment l'absence d'émissions nettes de gaz à effet de serre (carboneutralité) et l'utilisation d'une ressource locale dans une saine gestion forestière;

CONSIDÉRANT le souhait commun de la MRC et de la communauté de Lac-Barrière de renforcer les liens et favoriser la collaboration dans le respect des cultures et coutumes de chacun;

CONSIDÉRANT que l'usage relatif à une future centrale de biomasse demeure compatible avec les dispositions du Schéma d'aménagement et de développement en vigueur, ainsi qu'avec la réglementation de zonage des territoires non-organisés (TNO) de la MRC;

CONSIDÉRANT les possibilités offertes en matière d'accompagnement et de soutien par le service du développement économique de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité d'Aumond

1. Appuie la réalisation et l'implantation du projet de biomasse initié par la Communauté de Lac-Barrière, visant à assurer une autonomie énergétique aux habitants de la communauté;
2. Demande au ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits, monsieur Ian Lafrenière, de soutenir les démarches entreprises par la Communauté et d'assurer la réalisation du projet en étroite collaboration avec celle-ci

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5335 **Appui – MRC Vallée de la Gatineau - Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Augmentation des effectifs d'agents de protection de la faune et maintien du bureau de la protection de la faune à Maniwaki**

CONSIDÉRANT que le nombre d'effectifs d'agents de protection de la faune se fait de plus en plus rare au Québec et que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ne fait pas exception;

CONSIDÉRANT qu'auparavant une dizaine d'agents de protection de la faune étaient attitrés au bureau de Maniwaki et qu'aujourd'hui leur nombre se limite à trois, et qu'en 2023 il ne restait qu'un seul agent en poste;

CONSIDÉRANT que la diminution des effectifs entraîne une dégradation des services offerts aux citoyens et risque ultimement la fermeture du bureau de Maniwaki;

CONSIDÉRANT l'importance de la protection de la faune, des habitats et de la sécurité publique, particulièrement dans une région riche en lacs et rivières, destination prisée pour la pêche, la chasse et les activités de plein air;

CONSIDÉRANT que la diminution des effectifs impose une pression accrue sur les agents en poste, réduisant la qualité de l'intervention et augmentant les risques environnementaux, sociaux et sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité d'Aumond:

1. **Appuie** la demande visant l'augmentation des effectifs d'agents de protection de la faune sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
2. **Demande** le maintien et la protection de la permanence du bureau de protection de la faune situé à Maniwaki;
3. **Transmet** copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au député Robert Bussière;
4. **Invite** les municipalités du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à adopter une résolution similaire afin de soutenir cette démarche.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-10-A5336 **Appui Syndicat des Travailleurs et travailleuses des postes-Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité d'Aumond écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité d'Aumond inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité d'Aumond soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Incendie et sécurité publique

6. Voirie

2025-10-A5337 **Autorisation de traverser – Chemin de la Traverse**

CONSIDÉRANT la demande reçue de Monsieur Pierre Leduc visant à obtenir l'autorisation de traverser le Chemin de la Traverse à la hauteur de l'adresse 315, sur une largeur de 3 mètres, avec une débusqueuse transportant des arbres en longueur provenant de son terrain privé;

CONSIDÉRANT que cette opération s'avère nécessaire pour le transport des tiges récoltées selon le mode en longueur, en raison de la présence de lignes électriques longeant le chemin public et le chemin privé, et de la nécessité de manipuler des arbres d'une longueur d'environ 70 pieds;

CONSIDÉRANT que cette traversée s'effectuera en une seule opération durant la période de décembre, janvier ou février

prochains, sur un horaire d'environ trois heures pour une quinzaine de passages;

CONSIDÉRANT l'engagement du requérant de réparer toute portion d'asphalte affectée par cette opération;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité d'Aumond:

1. Autorise le requérant, à traverser le Chemin de la Traverse à la hauteur de l'adresse 315, sur une largeur de 3 mètres, avec une débusqueuse pour le transport d'arbres en longueur selon les modalités précisées dans sa demande;

2. Conditionne cette autorisation au respect des engagements pris par le requérant à savoir de remettre le dit chemin en état original, incluant la réparation des dommages éventuels à la chaussée.

3. Précise que l'autorisation est valable uniquement pour l'opération unique décrite et ne constitue pas un droit permanent;

4. Informe que tout dommage causé au chemin public sera évalué par la municipalité et réparé aux frais du requérant si nécessaire.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité des membres présents

7. Loisir et culture

2025-10-A5338 **Club de ski au Mont Ste-Marie**

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski et planche s'adresse aux jeunes de 10 à 16 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le programme comprend maintenant seulement le transport au coût de 150 $/participant et que les inscriptions au Mont-Sainte-Marie et la location d'équipement sera faite directement avec le Mont;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la Municipalité d'Aumond au programme de ski et planche, année 2026.

IL EST ÉGALEMENT résolu d'autoriser toutes dépenses cumulatives représentant 50% du coût du transport soit 75 $ pour chaque participant résident de la municipalité.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité des membres présents

8. **Hygiène du milieu et Environnement**

9. **Urbanisme, développement**

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers/conseillères**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

2025-10-A5339 **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 22

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Mario Langevin Maire	Vicky Tremblay-Régimbal Directrice générale Greffière-trésorière

.